

<b>Sujet</b>	<b>Page</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
<b>Service de transport des élèves du Sud-Ouest de l'Ontario</b>	<b>1 de 1</b>	<b>March 2009</b>

## **Énoncé de mission**

Attendu que le ministère de l'Éducation a confié aux conseils scolaires contigus le mandat de former un onsortium de transport aux fins de maximiser l'efficacité du service ainsi que les économies potentielles à en retirer, le Service de transport du Sud-Ouest de l'Ontario (« STS ») est chargé de la coordination et du fonctionnement quotidien du système de transport scolaire par autobus dans les comtés d'Elgin, de Middlesex et d'Oxford, au nom des conseils scolaires membres. Le STS structurera et contrôlera le service conformément aux politiques et procédures en vigueur, et fera respecter les politiques de transport et les procédures connexes des conseils scolaires membres. Le STS s'engage à planifier et à livrer un service sécuritaire, efficace et efficient.

Le STS est chargé d'assurer les services de transport ordinaire des élèves, de leur domicile vers leur école, excluant les services de transport particulier, de transport scolaire au cours des mois d'été ou de transport relatif à l'enseignement coopératif ou aux sorties éducatives.

Le STS collaborera avec les transporteurs scolaires qui fournissent ces services. Les transporteurs scolaires retenus par le STS doivent livrer ces services comme il leur est prescrit, et suivre les politiques et procédures du STS.